



GAC-EPA

Assemblée Générale Ordinaire Ordinary General Meeting 2024

23 AVRIL 2024



Obituary – Hommage 2023

William BLAIR - Gunter WINKLER - Jacques TOULLIEUX - Rémy HUGUENIN - Max ITEN - Christian DESBISSONS - Josepha BOLZINGER
Alice Irene NEWMANN - James-Philippe MAIRE - Dorothea KLEIN - Hans RIEGE - Michel DAMIANI - Michel LAFFIN
Jean-Claude DECROUX - Georges GATTONE - François GIUDICI - Marie-Françoise MANDRAY - Fernando CATANEO Ignaz KAMBER
Angelo MERLINO - André AUBERSON - Mario CIPRIOTT - Maria-Engel WISKOTT - Gilberte BOUDOT - Renée BOSSY - Michelle DROUET
Geneviève PERRET - Emilien GASTAUD - André CONTAT - Charles POLICELLA - Karin Emilia SMITH - René CHAINTREUIL
Roger MUNDWILLER - Ennio LIGABUE - Irène BASTIN - Joseph SCHWARZ - Marc COURTOIS - Philippe BERNARD
Fernand CONDEVAUX - Jacqueline Mary FRANCO-TURNER - Robert Jean Louis LASSAUSAIE - Reinhard BUDDE - Helen Patricia TAYLOR
Franca COCCOLI - Dorothea ZOLL - Dorothea VERMEULEN - Jean-Paul GRILLET - Georges LAURENT - Maria FIDECARO - Denise DAVID
Marie-Louise DAVID - Oscar BARBALAT - Marius COTI - Sidney RAYSON - Joseph SCHWARZ - Georg VON HOLTEY - Daniel AREVALO
Monique BOCHATON - Francois PERRISSOUD - René CHARPENNE - Kryno Karl GEISSLER - Beate LIPPS - Andrea TOGNINALLI
Jacques DUTOUR - Eliane LELOURDY - Albertine MENONI - Gabrielle BERTRAND - Gérard CHAPMAN - Willy FRITSCHI - Clara SUSINI
André LACOURT - Charles RUFER - Robert Nestor BOSSY - Jacqueline PATEBEX - Carmen GAIDA-PREVOSTI - Jean-Pierre ZELLER
Zefferina PASQUALE - Leonardus HUBBELING - Andrée MARCHAND PILLET - Elisabeth APPELO - Jacques TREMBLEY - Liberia DE VITO
Hermann AEGERTER - Jacques CHATENOU - Giovanna MICHELLETTI - Yvan PILLIER - Gilbert MELON - Alois PIEPER – Roger BAYLEY
Pierre LENOT - Roger MODENESE - Walter DI SANTOLO - Robert Jean Firmin CHANUT - Jean-François LABEYE - Paulette CONDEVAUX
Norbert AGUILAR - Kathleen WAKLEY - Renée ASKOVIC - Léon ANTONIOLI - Ilse MAASS - Christiane PLUMETTAZ - Charles NUTTALL
Louis GUERRERO - Julian BLAKE - Gabrielle WURGEL - Jean-Pierre AUDEBERT - Christian Andre SERRE - Yolande AGNOSINI
Pierre LEBARBIER - Giorgio BRIANTI - Anna Elisabeth ULLMANN - Wolfgang SIMON - Christa JAMES - Robert Edward EATON
Rose PRODON - Waltraud SCHNELL - Jolanda CREVAROLI - Michèle ROSSA - Roger-Edmond GUINAND - Jean-Baptiste FRANCO
Louis Marcel BLANC - Fernanda GANOSA - Norman BLACKBURNE - Jurgen BUTTKUS - Renée BERTUZZI - Hanna NEET - Lucien BRIOT
Michel MARTINI - Barbara ULLRICH - Geneviève EEMAN KNEZOVIC - Claude Adrien Marie ROSSET - Tine VISSER - Arlette DEMO
Roberte LEROUX - Patrick DONNAT-BOUILLUD - Volker RODEL - Jean HUGUENIN - Maurice PONZO - Sergio SANTIAGO
Simone ALBERTO – René PEDER - René BERTINOTTI - Jean PITTET - Jacques BOSSER - Raymond PETITJEAN - Michel Maurice BOISSON



1

Désignation du Président de séance Designation of the session Chairperson



2

Approbation de l'ordre du jour Approval of the agenda



Ordre du jour / Agenda

- | | |
|---|--|
| 3. Approbation du PV de l'AGO 2023 | 3. Approval of the minutes of the AGM 2023 |
| 4. Rapports d'activité 2023 | 4. 2023 Activity reports |
| 5. Rapport du Trésorier | 5. Treasurer's report |
| 6. Rapport des Vérificateurs aux comptes et approbation du bilan 2023 | 6. Auditor's report and approval of the 2023 balance |
| 7. Budget 2024 et approbation des cotisations 2025 | 7. 2024 budget, and approval of the 2025 contributions |
| 8. Élections des scrutateurs 2024 | 8. Election of the scrutineers for 2024 |
| 9. Activités des 12 prochains mois | 9. Activities for the next 12 months |
| 10. Questions diverses. | 10. Miscellaneous |



3

Approbation du PV de l'AGO 2023 Approval of the minutes of 2023 AGM

Le lien du PV a été fourni dans la convocation :

<https://gac-epa.org/wp-content/uploads/2023/06/AGO2023Minutes-fr.pdf>

The link to the minutes has been given in the invitation:

<https://gac-epa.org/wp-content/uploads/2023/06/AGO2023Minutes-en.pdf>



Rapport d'activité 2023

Activity Report 2023

- Introduction et points généraux (C. Laverrière)
- Caisse de pensions (P. Charpentier)
- Pérennité de la protection sociale (J-P. Matheys)
- CHIS (C. Genier)
- ESO (E. Allaert, présenté par M. Baboulaz)
- Contribution Sociale (CSG/CRDS) en France (J-F. Michaud)
- Permanences (J-F. Michaud)
- Communication : Bulletin (M. Aymon) et Site web (R. Martens)
- Autres activités (C. Laverrière)



Introduction et points généraux

CATHERINE LAVERRIÈRE



Rappel : buts et moyens du GAC-EPA

Les buts

- réunir les bénéficiaires de la Caisse de pensions
- fournir de l'information
- défendre les intérêts des pensionnés

Les moyens

- participation dans des conseils, commissions, groupes de travail
- organisation de réunions au CERN
- publication d'un Bulletin
- site web <https://gac-epa.org/>
- permanences



GAC-EPA

Le GAC-EPA est reconnu comme partenaire, représentant les pensionnés, par les Etats-membres, la Direction et l'Association du personnel :

- nomme un membre du **Conseil d'Administration de la Caisse de pensions** avec droit de vote
- fait partie du **CHISBoard** (avec 2 membres)
- participe aux travaux des **commissions de l'AP** qui s'occupent de l'Assurance maladie, de la Caisse de pensions,...
- envoie 7 représentants au **Conseil du personnel du CERN**
- Envoie un représentant au **Fonds d'entraide**

Les pensionnés dépendent de la protection sociale du CERN :

- **Caisse de pensions et Assurance maladie** (CHIS)
- pour la plupart : pas d'autre couverture, en particulier pas de protection nationale
- **Il est essentiel de défendre et maintenir nos deux systèmes**



Le Comité du GAC-EPA

Le Comité est l'organe représentatif et exécutif du Groupement.

Il est composé d'un maximum de 21 membres élus pour un mandat de 2 ans.

- Les élections ont lieu chaque année en novembre.
- Suite à la modification des statuts approuvée au printemps 2023, l'élection est tacite si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de postes à pourvoir.

A l'automne 2023, 8 des 9 sortants se sont représentés et ont été élus :

Erik Allaert - Philippe Bloch - Philippe Charpentier - Claude Genier - Monique Häusermann
David Jacobs - Catherine Laverrière-Duvaux - Jean-François Michaud

rejoignant les 10 autres membres élus en 2022 :

Marcel Aymon - Michel Baboulaz - Enrico Chiaveri - Doris Forkel-Wirth - Fabio Formenti
Susan Leech O'Neale - Jean-Pol Matheys - Morna Robillard - Irene Seis - Michel Vitasse

et deux membres cooptés :

Sylvain Weisz (Groupe de travail Garantie des pensions) et Reinoud Martens (informatique)

**Il est essentiel pour la vitalité du Groupement que de nouveaux candidats
se présentent à l'automne 2024**



Votre Comité 2024

Executif			
Présidence	 E. Chiaveri President	 M. Baboulaz Vice Président	 C. Laverrière Vice Présidente
Représentant des membres de l'ESO	 E. Allaert		
Trésorerie Budget, dépenses, cotisations, liste des membres	 M. Häusermann Tresorière	 M. Baboulaz Trésorier adjoint	
Secrétariat Organisation générale, réunions et élections	 P. Bloch Secrétaire	 F. Formenti Suppléant	



Activité Caisse de pensions

Vos représentants	
Conseil d'Administration de la Caisse de pensions	 <p>P. Charpentier</p>
Commission Pensions	 <p>M. Baboulaz</p>  <p>P. Charpentier</p>  <p>E. Chiaveri</p>
	 <p>C. Genier</p>  <p>J.P. Matheys</p>  <p>I. Seis</p>  <p>M. Vitasse</p>
Pérennité de la protection sociale	 <p>S. Weisz</p> <p>Membre coopté</p>  <p>J-P. Matheys</p>



Activité Santé

Vos représentants	
Régime d'Assurance Maladie du CERN — CHIS Board	 C. Genier délégué et suppléant commission des litiges  M. Robillard déléguée
Commission Protection Sociale	 D. Jacobs représentant  M. Robillard représentante  M. Aymon représentant
	 C. Genier représentant  D. Forkel-Wirth représentante
Régime D'assurance Maladie de l'ESO –EHIS Board	 M. Cullum représentant  E. Allaert représentant <p>Hors Comité</p>

*Nous voudrions remercier chaleureusement **D. Jacobs** qui a servi plus de 10 ans comme représentant du GAC-EPA au CHIS Board*



Aide aux retraités

Permanences	 J-F. Michaud	 S. Leech O'Neale
Fonds d'Entraide	 I. Seis déléguée	 D. Forkel-Wirth suppléante
Collectif Sécurité Sociale C2S	 J-F. Michaud responsable	 P. Bloch Assistant
	 M. Vitasse conseiller	 J-C. Gouache conseiller



Association du personnel CERN

Vos représentants			
Délégués au Conseil du Personnel	 M. Aymon	 P. Charpentier	 C. Genier
	 J-F. Michaud	 D. Forkel-Wirth	 J-P. Matheys
	 M. Vitasse		
Commission juridique	 J-P. Matheys	 C. Genier suppléant	 M. Vitasse
Commission des Cas Particuliers			
Commission Sécurité Hygiène	 D. Forkel-Wirth		
Relation avec Comité Exécutif de l'AP			 M. Vitasse



Communication

Vos représentants	
Activités sociales et culturelles	 E. Chiaveri  M. Häusermann
Bulletin	 M. Aymon Rédacteur en chef
Présence Internet	 R. Martens Expert coopté



Révision des Statuts du GAC-EPA

Le 28 mars 2023, une révision des statuts a été discutée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire du GAC-EPA.

La version finale a été soumise à vos votes ; **nous remercions les membres qui se sont exprimés.**

225 votes exprimés (participation de 15.1 %) : 204 OUI, 6 NON, 15 abstentions – 6 votes nuls.

C'est la touche finale après un travail débuté en 2021.

Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Les Statuts révisés sont disponibles sur le site web du GAC-EPA
<https://gac-epa.org/statuts-2023/>



Caisse de pensions

PHILIPPE CHARPENTIER



Démographie de la Caisse de pensions

Légère augmentation du nombre de membres

- 4199 en 2023 (4085 en 2022) : nouveau programme Graduates

Stabilité du nombre de bénéficiaires

- 3674 en 2023 (3668 en 2022), 164 décès, 58 nouveaux retraités, 21 retraites différées

7 Beneficiaries aged over 100

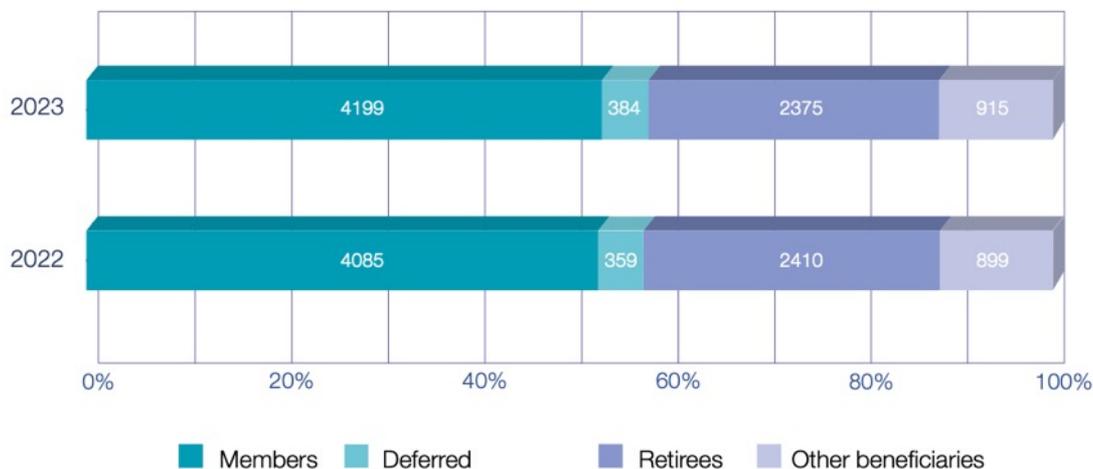
18 Beneficiaries aged under 21

46 Countries with beneficiaries

Over 25 Million CHF paid each month

10 Current beneficiaries with benefits for more than 50 years

Members and Beneficiaries





Performance 2023

Rappel 2022 : -6,41 %

- Très mauvaise performance due à la chute des marchés boursiers
- Cependant meilleure sur 5 ans que la moyenne des fonds suisses

Performance 2023 : -1,1 %

- Très bonne tenue des actions (+11,8 %) et fonds spéculatifs (+4,3 %)
Compte tenu de l'appréciation du franc suisse par rapport aux \$ et €
- Tenue moyenne des obligations (+2,74 %)
- Baisse considérable sur l'immobilier (-18,7 %)
 - L'immobilier représente 18 % des avoirs de la Caisse
 - Partiellement (1/3) dû à un changement d'estimation des avoirs immobiliers
Actuellement à l'étude pour évaluer si cet effet est réel et déterminant

Prise de risque

- Limité à -8 % depuis plusieurs années avec une marge de 2 %
- Fixé pour 2024 à -10 %



Caisse de pensions





Taux de couverture

Rappel revue actuarielle 2022 :

- Meilleure estimation : 77,1 % en 2022, 97,1 % en 2041, 114,4 % en 2052

1^{er} janvier 2023 :

- Meilleure estimation : 69,2 % en 2023, 81,6 % en 2041, 91,8 % en 2052
- Dû à la mauvaise performance 2022

1^{er} janvier 2024 :

- Meilleure estimation : 67,2 % en 2024, 78,7 % en 2041, 89,6 % en 2052
- Baisse des avoirs, augmentation des engagements
- Taux de couverture comptable (IPSAS) : 44 %

Très conservatif, basé sur le taux des obligations des entreprises suisses
Utilisé pour calculer l'indexation partielle des pensions

Seulement des projections !



Cashflow

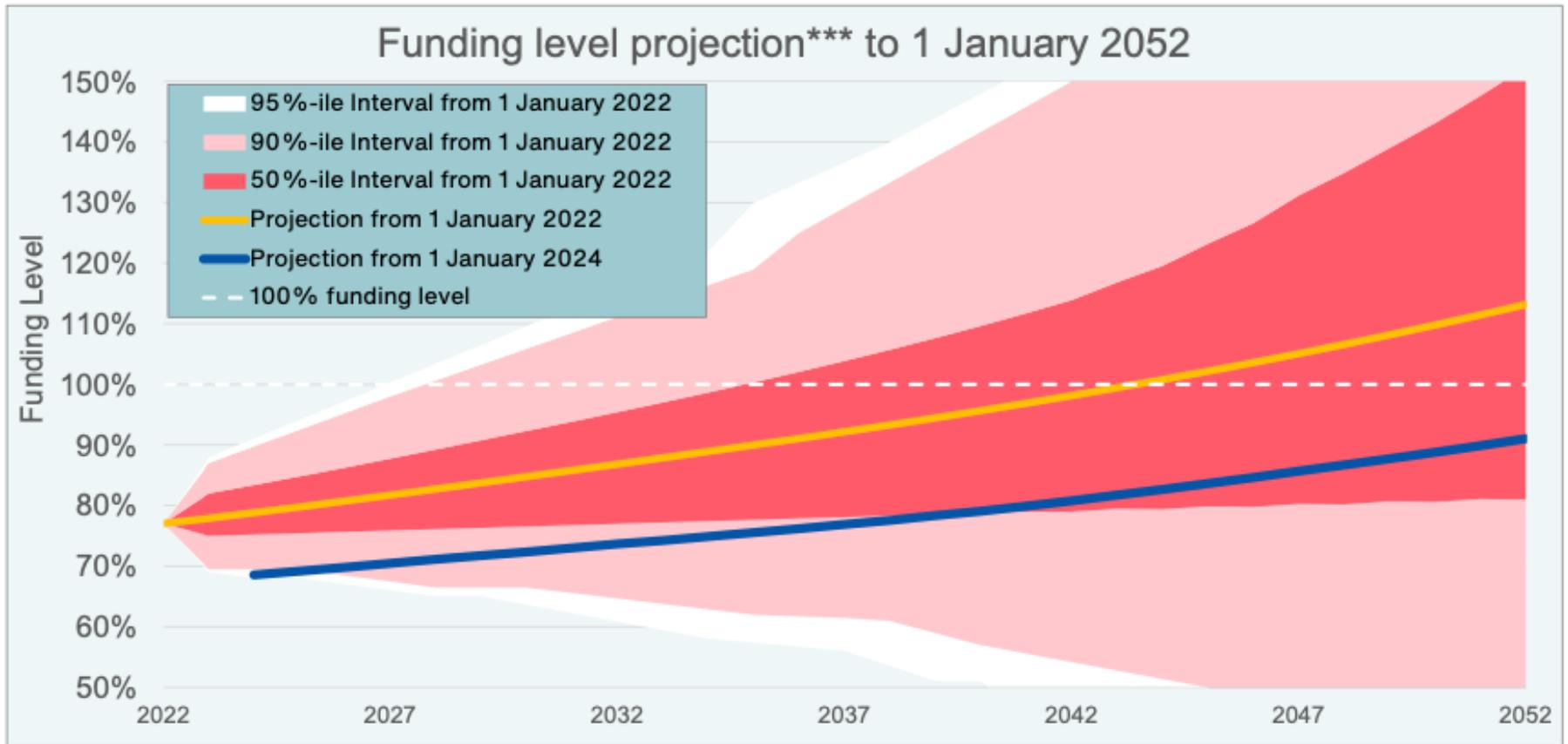
Contributions totales : 256.5 MCHF

- Employeurs : 122.9 MCHF
- Membres : 69.4 MCHF
- Contribution spéciale : 61.4 MCHF
- Achat d'annuités : 2.7 MCHF

Prestations totales: 322.3 MCHF

Dépenses liées aux investissements : 75.4 MCHF

Comparable à 2022





Autres nouvelles

Modification des paramètres de la Caisse

- Départs anticipés : entre en vigueur en juin
- Rachat d'annuités : entré en vigueur en février; beaucoup de demandes en janvier !

Versement de la pension hors de Suisse

- Difficulté pour certains bénéficiaires d'ouvrir ou de garder un compte en Suisse
- Frais de change (si nécessaire) à la charge du bénéficiaire
- Mise en place fin 2024 au plus tôt

Perte de pouvoir d'achat (-8 %)

- Beaucoup de bénéficiaires ont atteint cette limite cette année!
 - Indexation complète à partir de 2025
- Lettres individuelles reçues en décembre pour chaque cas particulier



Gouvernance : CACP

(Conseil d'Administration de la Caisse de pensions)

Nouveaux représentants du Conseil du CERN

- Sortants: O. Malmberg (Finlande, président), D. Ryckbosch (Belgique)
- Remplacés par F. Buzatu (Roumanie, président) et C. Biino (Italie)

Représentants de l'AP

- 2^{ème} mandat pour O. Capatina
Vice-présidente du CACP à partir du 1^{er} mai
- V. Parma, remplaçant I. Mardirossian
Le 1^{er} mai

Représentant du GAC-EPA

- 2^{ème} mandat pour Ph. Charpentier

Nouvel actuaire au 1^{er} janvier 2024

- AON Suisse (CH) remplace Buck Consultants (GB)



Pérennité de la protection sociale

JEAN-POL MATHEYS



Pérennité de la protection sociale

Bref rappel historique :

- 1986 : l'Organisation s'engage à garantir les Pensions jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire.
- 1989 : Introduction de l'article I 3.03 « garantie des prestations » dans les Statuts de la Caisse.
- 1996 : Principe de constitution d'une Fondation internationale de droit Suisse pour accueillir la Caisse en cas de dissolution de l'Organisation + mise en équilibre actuariel de la Caisse suivant des paramètres réalistes décidés par le Conseil avant son transfert à la Fondation.
- 2022 : Ajout de l'article I 1.07 dans le Règlement du CHIS - « Le CERN garantit les prestations acquises en vertu du Règlement par les Membres du Régime jusqu'à l'extinction des droits du dernier Membre. En cas de dissolution du CERN, le Conseil prendra les mesures nécessaires afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution ».



Pérennité de la protection sociale

Maintien de l'assurance maladie en cas de dissolution

Première piste suivie : introduction d'un volet Assurance Maladie dans la Fondation prévue pour succéder à la Caisse de Pensions en cas de dissolution de l'Organisation.

Il apparait cependant qu'une Fondation chargée à la fois de la prévoyance professionnelle (pensions) et de l'assurance maladie n'est pas compatible avec le cadre légal suisse.

Réflexion en cours avec le DFAE (Département Fédéral des Affaires Etrangères Suisse) sur une solution plus générale capable de gérer les différents engagements de l'Organisation en cas de dissolution :

- Gestion des régimes d'assurance sociale (Pensions et assurance maladie)
- Démantèlement et mise en sécurité des installations
- Réfection ou démolition des immeubles
- Remise en état des terrains et restitution aux états hôtes
- Etc...

La piste actuellement privilégiée et soutenue par le DFAE est la création, en cas de dissolution du CERN, d'une entité avec statut international qui pourrait conserver les spécificités et les dérogations qui ont été accordées au CERN.



CHIS

CLAUDE GENIER



CHIS : Informations générales

Rappel - ne pas confondre :

- Régime d'assurance maladie CERN (CHIS).
- Tiers-administrateur (TPA) : UNIQA, uniqa@cern.ch, bureaux au CERN et en ville de Genève.

Toutes les informations utiles et nécessaires sont disponibles sur le site Web du CHIS à consulter régulièrement : <https://chis.cern> : Règlement du CHIS (nouvelle version 2023), formulaires, Prestations et Obligations, CHIS Bull, etc. Prochain CHIS Bull' à venir en juin 2024 .

Enquête de satisfaction faite par UNIQA : satisfaction globale bonne (note de 4,41 / 5). Les axes d'amélioration sont : plus simple, plus individuel et de meilleure qualité. Une nouvelle version de MyUniqa qui prendra en compte la plupart des griefs mentionnés sera mise en place en avril 2024.

Le Comité du Régime d'assurance maladie du CERN (CHIS Board) se réunit mensuellement sous la présidence du Conseiller stratégique du DG pour l'Assurance maladie (Carmelo Saitta) et de l'Administrateur(trice) du CHIS (Sandrine Baudat). Morna Robillard et Claude Genier sont les représentants du GAC-EPA.



Situation du CHIS

Démographie stable (+ de retraités et – d'actifs).

Augmentation des dépenses de santé en 2023 (+10 %)

- due à une augmentation globale du volume de soins (reflété par le nombre de factures soumises en 2023) et à la hausse constante des dépenses des retraités (effet connu du vieillissement de la population).

Prestations dépendance (Long Terme Care – LTC) : en forte hausse depuis plusieurs années

- ceci s'explique par l'accroissement de la partie la plus âgée de la population (80 ans et plus), ainsi que par le coût des soins de longue durée. Rappel : les prestations dépendance procurent une aide financière aux personnes se trouvant dans l'incapacité de mener leur vie quotidienne de manière autonome.

Une nouvelle mise à jour de l'étude actuarielle a été faite et présentée au CHIS Board fin 2023 :

- pour la partie HIS, la balance financière (en excluant les réserves statutaires) est estimée être suffisante pour couvrir les déficits futurs jusqu'en 2042. A ce stade, il n'y a pas besoin, ni urgence, de lancer des discussions sur des mesures futures qui pourraient être prises.
- pour la partie LTC, la situation s'est légèrement détériorée du fait du nombre croissant de nouveaux bénéficiaires ; mais le niveau du fonds LTC est suffisant pour couvrir tous les déficits futurs.

Situation financière du CHIS : le point sera fait lors d'un prochain CHIS Board. D'ores et déjà, on sait que les fonds de réserve du CHIS ont progressé de 1.98 % en 2023 après une année très déficitaire en 2022.



CHIS : autres infos

Hôpitaux agréés : Toutes les conventions nécessaires pour 2024 sont soit signées soit en cours de signature. Le site du CHIS renseigne sur les hôpitaux publics et privés agréés.

Vaccination contre la grippe : on revient à la situation pré-Covid : seules les personnes travaillant sur le site peuvent acheter le vaccin en pharmacie et venir à l'infirmierie du CERN pour l'injection.

Le Service médical du CERN, en collaboration avec les HUG, a organisé en septembre 2023 une campagne sur les risques cardio-vasculaires (AVC) ; le séminaire a été particulièrement apprécié (enregistrement disponible sur le site de HSE). **De tels séminaires portant sur des sujets de santé (prévention du cancer, par exemple) sont régulièrement proposés. Ils sont annoncés sur le site web du GAC-EPA.**

Déclaration d'assurance maladie et revenu professionnel du conjoint – SHIPID : Les bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN sont soumis à cette obligation. Le formulaire électronique SHIPID sera prochainement disponible aux bénéficiaires de la Caisse de pensions. En attendant, un lien vers le formulaire papier est disponible sur le site web du GAC-EPA.



ESO

ERIK ALLAERT (présenté par MICHEL BABOULAZ)



ESO

Relations avec l'ESO

En juin 2023, l'ESO a organisé pour la première fois une "Journée des retraités de l'ESO" - un après-midi avec plusieurs présentations sur l'état des projets de l'ESO, les réalisations scientifiques et techniques et les perspectives d'avenir de l'ESO. Cette initiative encourageante est certainement un pas en avant, mais elle ne devrait pas devenir la seule occasion pour l'ESO d'échanger des informations avec son personnel retraité.

De nombreux retraités sont préoccupés par le manque général de communication de l'ESO envers son ancien personnel et par les difficultés d'accès à des informations qui ne sont jusqu'à présent disponibles que sur l'intranet de l'ESO.

Futur : Insister sur une communication meilleure et plus régulière de la part de l'ESO, et s'efforcer d'obtenir l'accès à certaines informations "internes".



ESO

ISA (AP de l'ESO) : statuts et relation avec le GAC-EPA

Les statuts de l'ISA (version août 2022) intègrent tous les retraités de l'ESO dans l'ISA, mais ne reconnaissent pas explicitement le rôle du GAC-EPA ni de son représentant.

Il y avait un accord avec le comité précédent de l'ISA pour que cela soit clarifié par une circulaire, mais cela a été reporté à plusieurs reprises, entre autres, parce que ce comité a sous-estimé l'importance de cette question.

Le nouveau comité (en fonction depuis septembre 2023) semble mieux comprendre ces besoins et a déjà exprimé son accord sur les principaux points que nous considérons comme essentiels à inclure dans la circulaire.

Futur : itérer et finaliser la circulaire, en coopération avec le comité de l'ISA.



ESO

EHIS Board (ESO Health Insurance Scheme Board)

L'EHIS-Board doit définir clairement les règles de l'assurance maladie et veiller également à ce qu'elles s'appliquent aux retraités (c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être traitées par le biais d'une circulaire administrative).

A l'heure actuelle, il n'est pas clairement défini si les conjoints actifs des retraités doivent compter principalement sur leur propre assurance maladie, ou si les retraités doivent déclarer que leur conjoint travaille.

La gestionnaire de la politique de sécurité sociale de l'ESO souhaite aborder cette question dans un avenir proche.

Futur : Notre représentant participe activement à ces discussions et propositions, en défendant équitablement nos intérêts.



Collectif Sécurité Sociale C2S

JEAN-FRANCOIS MICHAUD



Collectif sécurité sociale C2S

Objectif du Collectif

Obtenir de la France que pour tout pensionné Cernois résidant en France s'applique « l'interdiction de cumul des législations applicables en matière de sécurité sociale » (c'est-à-dire L'UNICITÉ) (Règlement CEE N° 1408/71 du Conseil 14 juin 1971)

Et qu'en conséquence, pour celui qui est affilié et à la charge du régime d'assurance maladie du CERN (CHIS), le montant de sa pension du CERN ne soit pas assujetti aux contributions sociales françaises, les CSG et CRDS.

Percevant une retraite française, cumulée à votre pension du CERN, vous êtes « de fait » affilié à la CPAM de la Sécurité Sociale et vous avez été assujetti à la CSG – CRDS.

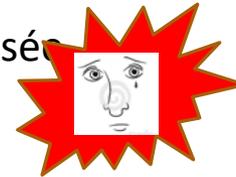
Pour en être exonéré ou pour être remboursé, le trésor public vous demandera **un justificatif prouvant que vous n'êtes aucunement à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime français d'assurance maladie, au sens des règles de la Sécurité Sociale.**



Collectif sécurité sociale C2S

3 cas se présentent pour obtenir le justificatif :

- 1^{er} cas : pensionnés n'ayant pas de carte Vitale
(En principe pas de problème)
- 2ème cas : pensionnés ayant une carte Vitale et ne l'ayant jamais utilisée
(Difficile)
- 3ème cas : pensionnés ayant une carte Vitale et l'ayant utilisée
(Sans issue)



**Vous êtes affilié à la CPAM de la SS, affilié oui, mais pas obligatoirement à charge...
C'est là que les problèmes vont commencer pour obtenir ce justificatif.**

Comment obtenir ce justificatif ?

- Soit par Ameli [Assurance Maladie en ligne](#) ou en appelant le 3646
 - Soit en se rendant dans un bureau ou une succursale de la CPAM de la Sécurité Sociale
- Cette démarche peut être longue, voire très longue...



Collectif sécurité sociale C2S

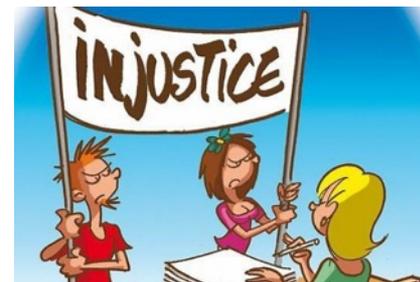
CSG - CRDS SUR LE PATRIMOINE

- Non défendu par le GAC-EPA, mais soutien apporté par le Collectif.
- Le GAC-EPA s'est associé à l'Association du personnel du CERN pour présenter les dossiers des pensionnés assujettis à la CSG sur le patrimoine : Joël Lahaye (AP) gère les dossiers actifs et pensionnés.

Une chose est sûre, si vous ne relevez pas de la CPAM de la Sécurité Sociale et que vous avez été assujetti à la CSG – CRDS sur votre pension du CERN, **il faut contester.**

Contactez-nous !

Pour ce qui concerne le patrimoine, il faut constituer un dossier qui sera transmis à Joël Lahaye.





Collectif sécurité sociale C2S



Le cas des pensionnés possédant une carte vitale et ne l'ayant jamais utilisée (cas n°2) a été instruit par notre avocat, avec le dossier d'un collègue.

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Bourg a été saisi (en 2015).

Le jugement n'a été rendu que le 7 décembre 2020 :

« 1° le CERN est doté de la personnalité juridique et constitue en tant que tel, un sujet de droit distinct des Etats français et Suisse

.2° A ce titre, il convient de se référer à l'accord de sécurité sociale du 30 décembre 1970 et plus particulièrement à son article 1 qui précise que les membres du personnel du CERN ne sont pas soumis aux législations françaises relatives à la sécurité sociale et aux prestations familiales, l'Organisation internationale assurant à ses membres la garantie contre les risques liés à la maladie, à l'invalidité et à la vieillesse dans les conditions du régime de prévoyance qu'elle a institué.

3° Ces dispositions ont une autorité supérieure à celles de l'article L 311-9 du Code de la Sécurité sociale.

4° Par conséquent, l'attestation de l'option du maintien du régime offert par l'UNIQA en lieu et place de la CPAM au moment du départ à la retraite par l'intéressé s'impose à ce dernier Organisme puisque l'affiliation au régime de protection sociale du CERN est exclusive d'une autre affiliation auprès de la CPAM. »

Victoire, la CPAM ne fait pas appel. A nous les justificatifs !

Oui, mais pas pour longtemps : la CPAM a décrété que ce jugement ne fait pas jurisprudence ! Seul recours, faire confirmer la jurisprudence, ce qu'a demandé notre avocat. **Convocation au tribunal en... 2024 ou 2025 !**



Permanences

JEAN-FRANCOIS MICHAUD



Permanences

Les permanences sont des réunions privées, entre des personnes du Comité et des membres adhérents du GAC-EPA, où les membres peuvent poser **des questions de toute nature, en toute confidentialité**.

Elles ont toujours lieu un mardi de 13 h 30 à 16 h - Salle de réunion de l'AP (bâtiment 61).

Le calendrier est disponible sur le site du GAC-EPA <https://gac-epa.org/permanences/> et annoncé dans l'ECHO.

Prochaines réunions : 4 juin - 3 septembre - 1er octobre - 5 novembre - 3 décembre

Les sujets les plus souvent abordés :

- Problèmes avec UNIQA
- Problèmes d'ordre privé
- Problèmes avec sa feuille d'impôts !!!!!
- **Et encore et encore, l'assujettissement à la CSG-CRDS**





Permanences

Bilan de l'année

Comme tous les ans nous avons fait au mieux pour aider tous ceux qui sont venus chercher de l'aide à la permanence. **Nous essayons de vous renseigner au mieux ou de vous diriger vers plus compétent que nous.**

Si parfois les cas sont un peu douloureux, nous essayons d'apporter UN PEU de réconfort.

Nous espérons que tous ceux qui sont passés nous voir ont été satisfaits par nos réponses.



**Merci de votre confiance
et de vos visites**





Bulletin

MARCEL AYMON



Bulletin

Le Bulletin est une réalisation collective du Comité !

Nouveau Bulletin depuis deux ans.... Nouvelle couverture, nouveau graphisme, mais dans le fond le Bulletin reste le même !

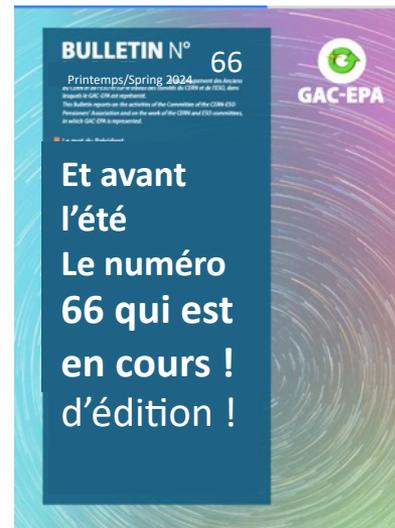
- **Caisse de pensions et Assurance maladie** : les deux articles les plus importants pour toutes et tous, grâce à nos représentants désignés au sein des instances officielles qui portent notre voix.
- **Des nouvelles de nos collègues de l'ESO.**
- **Les dates des permanences** organisées par le Comité pour que, confrontés à une difficulté, vous puissiez recevoir des conseils individuels en toute confidentialité. Il en va de même pour **le Fonds d'entraide.**
- **Conseils santé UNIQA, Bon à savoir, Clubs du CERN, et bientôt Entretien avec...** Une façon d'animer notre Bulletin avec des articles qui peuvent intéresser notre communauté.
- **La liste des personnes décédées**, la page la plus lue sur notre site et, comme dans nos quotidiens respectifs, celle que nous lisons aussi en premier dans le Bulletin ! Et c'est bien normal car ces personnes qui nous quittent vivent encore dans nos souvenirs...



Bulletin

- **Les hommages** : le Comité a défini comment publier les hommages rédigés pour des collègues disparus qui nous étaient chers. Le site Web du Groupement restera la place privilégiée pour ceux-ci et, par exception, dans le Bulletin.

Merci à notre collègue Bernard Pirollet pour ses dessins, exécutés de main de maître, et à Bernard Ducret qui nous a montré la voie (pendant 11 ans) et s'occupe de l'impression/expédition.



Rappel : les frais d'expédition postaux sont de plus en plus onéreux, de même que les frais d'impression. Si vous en avez la possibilité, **merci de privilégier la réception numérique.**



Site Web

REINOUW MARTENS



Support Informatique du GAC-EPA



Le nouveau site est
opérationnel toujours à
la même adresse

<https://gac-epa.org/>

**Regardez-le
régulièrement !**

Nous essayons de vous
informer sur des
événements à venir (rapport
de la Caisse de pensions,
conférences grand public,
campagnes sur la santé, ...)

Accueil

**Assemblée Générale
Ordinaire 23/04/2024**
02/04/2024

**70ème Anniversaire du
CERN : le cercle vertueux de
la connaissance et de
l'innovation 18-04-2024**
28/03/2024

**70ème anniversaire du
CERN**
29/01/2024

**Changements au sein de
l'organisation du GAC-EPA
et de l'Association du
Personnel du CERN**
18/01/2024

Groupement

- [Buts](#)
- [Statuts](#)
- [Assemblées Générales](#)
- [Gestion](#)
 - [Membres du Comité](#)
 - [Fonctionnement](#)
- [Site des pensionnés de l'ESO](#)

Communication

- [Bulletins](#)
- [Hommages](#)
- [Liste des décédés](#)
- [Annonces passées](#)

Activités

- [Caisse de pensions](#)
- [CHIS](#)
- [Garantie des pensions](#)
- [Collectif Sécurité Sociale \(C2S\)](#)
- [Fonds d'entraide](#)
- [Permanences](#)

Informations Utiles

- [Droits et devoirs des retraités](#)
- [Glossaire](#)
- [Services CERN](#)
- [Conseils](#)

Liens

- [Caisse des pensions](#)
- [CHIS](#)
- [Association du personnel](#)
- [Liste des clubs du CERN](#)
- [Présentation "Préparation à la retraite"](#)

Dernières Informations

- [Informations récentes](#)
- [Ancien site](#)



Support Informatique du GAC-EPA

En chantier en 2024 :

- La consolidation des outils pour le Comité (base de données).
- **Un Forum** pour échanger des informations pratiques selon les modalités suivantes :
 - seuls les membres du GAC-EPA pourront avoir la possibilité de soumettre un article ou de mettre des commentaires. Pour cela, ils devront s'enregistrer sur le Forum avec l'adresse mail figurant dans la base de données du GAC-EPA. Après vérification, ils recevront un mot de passe (qu'ils pourront changer ou recréer en cas d'oubli) ;
 - en revanche, l'accès en lecture du Forum sera public ;
 - des membres du Comité agiront comme modérateurs.

Nous vous informerons de la mise en route de ce Forum par un mail général.

Ceci doit être considéré comme une expérience, au cas où la situation deviendrait incontrôlable...



Autres activités

CATHERINE LAVERRIÈRE



Fonds d'entraide / Mutual Aid Fund

Rôle

Possible aide en cas de difficulté financière temporaire.

Bénéficiaires

- Membres du personnel et les membres de leur famille à charge.
- **Bénéficiaires de la Caisse de pensions et les membres de leur famille à charge.**
- Anciens membres du personnel et les membres de leur famille à charge, à condition que la demande soit faite dans les 12 mois suivant la fin du contrat d'emploi ou d'association avec l'Organisation.

Fonctionnement

- Gestion commission autonome et indépendante.
- Cas traité en toute confidentialité.
- Ressources du fonds via contributions de la Direction et de l'Association du personnel du CERN.

Plus d'informations : <https://gac-epa.org/fonds-dentraide/>



Accès aux informations/facilités au CERN

Nous sommes depuis plusieurs années en contact avec l'Administration du CERN pour clarifier/assurer **l'accès des pensionnés aux informations ou aux facilités qui les concernent** (par exemple : Circulaires opérationnelles, wifi sur le site, annuaire,...).

Un **“schéma d'éligibilité”** qui définit ces accès pour toutes les catégories de membres du personnel et de visiteurs est en chantier.

Nous interagissons avec les personnes qui sont en charge de le mettre en place (fin 2024, à confirmer) pour obtenir les accès souhaités pour les pensionnés.



5

Rapport de la trésorière Treasurer's report

Monique Häusermann



Pertes et Profits au 31-12-2023

	2022	2023
DEPENSES		
Association du Personnel	20,000.00	20,000.00
Frais bancaires	100.70	96.00
Frais postaux	119.40	100.04
Activités sociales	5,440.35	8,647.57
Etrences		103.74
Dons	7,000.00	
Frais administratifs		
Frais informatiques	488.70	581.61
Bulletin Graphiste	144.39	3,031.46
Bulletin Impression		2,172.46
Bulletin Expédition		3,372.66
CERN Impression, Expédition	14,652.42	1,894.50
Divers	-	
Total des dépenses	47,945.96	
Excédent de recettes		3,183.18
TOTAL	47,945.96	43,183.22
RECETTES		
Cotisations des membres	43,871.77	42,951.97
Dons	500.00	30.00
Intérêts bancaires		201.25
Intérêts postaux		
Total des recettes	44,371.77	43,183.22
Excédent de dépenses	3,574.19	
TOTAL	47,945.96	43,183.22

Les frais d'Experts et Consultants s'élèvent à CHF 3'363,98 mais sont débités au compte "Réserve Juridique" diminuant cette dernière.

Meyrin, le 23 avril 2024



Bilan au 31-12-2023

GAC-EPA Exercice 2023

Monnaie de base CHF

Actifs				Passifs			
N°	Nom	Solde Devise	Solde Base	N°	Nom	Solde Devise	Solde Base
1010	Compte postal		14'887.86	2140	Provision juridique		22'448.29
1020	Compte courant UBS		14'167.75	2800	Capital		83'698.89
1021	Compte épargne UBS		81'563.65	2990	Résultat exercice 2023		3'183.18
				2991	Passif transitoire		1'288.90
Total			110'619.26	Total			110'619.26

L'exercice est clôturé



6

Rapport des Vérificateurs aux comptes
et approbation du bilan 2023
Auditors report
and approval of the 2023 balance

Bernard Ducret & Françoise Thevenet



7

Approbation du budget 2024 et de la
cotisation 2025

Approval of the 2024 budget and the 2025
contribution

	2022	2023	BUDGET 2024
DEPENSES			
Association du Personnel	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Frais bancaires	100.70	96.00	100.00
Frais postaux	119.40	100.04	100.00
Activités sociales	5,440.35	8,647.57	9,000.00
Etrennes		103.74	110.00
Dons	7,000.00		
Frais administratifs			100.00
Frais informatiques	488.70	581.61	600.00
Bulletin Graphiste	144.39	3,031.46	3,100.00
Bulletin Impression		2,172.46	2,200.00
Bulletin Expédition		3,372.66	3,400.00
CERN Impression, Expédition	14,652.42	1,894.50	1,900.00
Divers	-		
Total des dépenses	47,945.96		40,610.00
Excédent de recettes		3,183.18	2,600.00
TOTAL	47,945.96	43,183.22	43,210.00
RECETTES			
Cotisations des membres	43,871.77	42,951.97	43,000.00
Dons	500.00	30.00	
Intérêts bancaires		201.25	210.00
Intérêts postaux			
Total des recettes	44,371.77	43,183.22	43,210.00
Excédent de dépenses	3,574.19		
TOTAL	47,945.96	43,183.22	43,210.00

La cotisation reste
à 30 CHF

De nombreux membres
continuent à verser 25 CHF
alors que le changement a eu
lieu en ... 2014 !

Nous vous remercions de
bien vouloir, si tel est votre
cas, corriger votre ordre de
versement pour l'année
prochaine.



8

Election des scrutateurs 2024

Election of scrutineers 2024



Liste des scrutateurs 2024

Daniel Boimond

Gertjan Bossen

Pierre Bourquin

Gilles Colin

Evelyne Delucinge

Roland Gay

Alain Lasserre

Guy Momeux

Carlo Pinto-Perreira

Keith Potter



9

Activités des 12 prochains mois

Activities of the next 12 months



Activités des 12 prochains mois

Les grands points de travail pour cette année ont été présentés dans le rapport d'activité. Pour mémoire :

- **Caisse de pensions** : préparation de la revue actuarielle triennale 2025.
- **Garantie des pensions (pérennité des prestations sociales)** jusqu'au décès du dernier bénéficiaire : recherche d'une solution pour la mise en œuvre.
- **ESO** : établissement d'une circulaire clarifiant le rôle du représentant du GAC-EPA, clarification de points concernant les retraités de l'ESO Health Insurance Scheme.
- **CHIS** : suivi de l'analyse qui sera faite sur les coûts de santé.
- **Permanences et C2S** : continuer à suivre (avec l'aide de nos avocats) la saga avec la CPAM et renseigner les membres concernés.
- **Communication** : continuer à enrichir le Bulletin et autres formes de communication (site Web, nouveau forum).

Et bien sûr continuer une active participation à toutes les commissions (Fonds d'entraide, Commissions de l'Association du personnel, ...) pour y représenter les pensionnés.



Rappel / Reminder

La période de crise sanitaire a montré tout l'intérêt qu'il y a de pouvoir transmettre rapidement des informations importantes à nos membres. Il serait utile et plus efficace d'attirer votre attention sur ces informations par un courriel. Les coûts d'impression et de postage ont fortement augmentés en 2022-2023.

Si possible, nous vous demandons de nous communiquer une adresse mail avec le [formulaire de mise à jour](#)

Le Bulletin continuera à être transmis en version papier pour ceux qui le souhaitent (préférence « papier » ou « les deux » dans le formulaire).



The period of pandemic has shown the interest of being able to quickly transmit important information to our members. It would be useful and more effective to draw your attention to this information by email. Printing and mailing costs rose sharply in 2022-2023.

If possible, please provide us with an e-mail address with the [update form](#).

The Bulletin will continue to be provided in a printed form for those who wish (preference “paper” or “both” in the update form).



10

Questions Diverses

Miscellaneous



Matériel supplémentaire

Meyrin, le 31 mars 2023

Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 28 mars 2023

1. Bienvenue et désignation du Président de séance

Le Président du GAC-EPA, Enrico Chiaveri, ouvre l'Assemblée générale ordinaire, qui se tient dans l'amphithéâtre principal du CERN. Il propose de désigner Bernard Ducret en tant que Président de séance, ce qui est adopté à l'unanimité.

Bernard commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de lui accorder, cette année encore, la confiance de mener la séance. Environ 80 membres sont présents dans l'amphithéâtre, et 20 membres sont représentés par un pouvoir. Comme par le passé, la possibilité de suivre la séance en webcast a été donnée et Bernard salue les membres qui nous suivent à distance.

Hommage

Enrico exprime ensuite une pensée particulière pour tous les membres qui nous ont quitté en 2022 et demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Henri CHARMOT - Anton KING - Raymonde BUFFAZ – Klaus BÄTZNER - Susanne NAUMANN
Karel CORNELIS - Jacqueline CYVOCT - Marie-Thérèse BOIS - Simone ELISEI – Ginette PARIS
Esther CHETCUTI – Conrad GRUNHAGEL – Sheila MATHEWSON - Giuseppe MARINONI
Georges DUMOLLARD – Claude BIZEAU. – Mary BELL – Albert JAEGER – Marcel LAZANSKI
Olive NAGY - Louise LANDRECY – Marina FUBINI - Monique COMPAIN – Marie-Thérèse CARTIER
François DAVEINE - Edith BONZON - Pierre BENASSI - Clarisse BRON - Pascal Eric NIL – Hubert MOINE
Martin John SHEEHAN - Anna-Maria KRACHT – Franz SCHÖFEL - Robert NETTLETON
Roswitha ZIEBELL – Madeleine AUFFRET - Milan GEORGJEVIC – Pierre Philippe BLONDELLE
André BARLOW - - Christiane GENTET – Raymonde ROSSET - Hans FRISCHHOLZ - Josiane BADOUX
Hilda DOME-REMY - Leopold SOHET - Camille MONNERET - Roger BOUCLIER - Jean Marcel
FOUCAULT Marie France BOVET - Claire MARCELIN - Max WENNER – Mireille WYSS - Renée BLANC
Pierre DUPONT – Joceline URSENBACHER - Jacqueline GERVASONI - Gabriel BURLET – Jean MOURIER
Roger CALEGARI – Georges JUBIN – Francesca CAPONE - Gilbert DUMONT - Bernardo GODENZI
Jean-Pierre SCHNEUWLIN- François PIUZ - Etienne CHERIX - Marie-Claire PERLER – Michel LEFORESTIER
Albert DUPENLOUP - François Marc LEVRIER - Jacques ROCHEZ - Roger VERMOT - Michel LEROUX
Richard MILAN - David Murrum STUNGO - Cynthia SHARP - Michel NAWROCKI - Janine JEAN
Robert BOUDOT - Jean Marie BOBAN - Raymond Louis MONTESUIT - Michel CANDOLFI
Claude SAULNIER - Pierre LUC - Mary DOWNIE - Werner BURKHALTER - Klaus BRAUN
Anne-Marie JUNG - Robert MAGNIN - Gérard BACHY - Arne LANG - Carlo LAMPRECHT
Gilberte BROCHU - Antonia MIGLIORE - Gabriel TITAUD - Martine Edwige DUBOIS - Roger GIRARDOT
Ettore ROSSO - Horst SCHÖNAUER - Yvette FINEAU - Josiane GUEx-JUN - Jean LEHMANN
Edmée ETIENNE - Marcel MIOLANE - Hans DREVERMANN - Rodrigue FAES

Georgette GRAVEZ Peter BIGLER - Björn SMITH - Pierre DESBROUSSES - Jean-Maurice STINKWICH
Jacques ANDRE - Montiel PAREDES - Michel Octave TARDY - Gino GURRIERI - Jean-Pierre ROMERO
Madeleine HECART - Rigmor ANDERS - Auguste GIACOMELLI - Bernard-Robert PERRITAZ
Brigitte LAURENT - Claude CAMUT - Robin Charles Armstrong BROWN - Sylviane PAHUD
Rina MENETREY - Victor TRECENO.

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret présente l'ordre du jour. Jean-Pol Matheys rappelle que le point 7 (adoption des 3 rapports) équivaut à donner décharge, pour sa gestion, au Comité de 2022. *L'ordre du jour est ainsi approuvé.*

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport d'activités de l'année 2022 par le Président du GAC-EPA

Le Président du GAC-EPA, Enrico Chiaveri, commence par rappeler que nous avons eu une Assemblée générale extraordinaire en décembre 2022, au cours de laquelle il a déjà présenté les résultats des élections et le Comité 2023. La composition du Comité est reproduite sur des diapositives supplémentaires.

Puis il présente les activités et les faits marquants concernant les grands sujets de travail en 2022.

4.1 Caisse de pensions

La performance du fonds en 2022 est négative, -6,41 %. C'est le portefeuille d'actions qui a le plus souffert de la crise, mais également le portefeuille d'obligations. Les autres avoirs se sont bien comportés. Cependant la performance de notre caisse est meilleure que celle des fonds de pensions suisses.

La conséquence immédiate est une chute de nos avoirs (de 4,98 MdCHF à 4,58 MdCHF) et donc du taux de couverture passé de 77,1 % au 1^{er} janvier 2022 à 69 % au 1^{er} janvier 2023.

Un point positif est qu'à la fin 2022 et au début 2023, les performances sont bien meilleures.

En 2022 a eu lieu la revue actuarielle triennale qui permet de s'assurer que l'on est sur la bonne voie d'un rétablissement de l'équilibre de la Caisse à long terme. Enrico rappelle qu'il s'agit d'une vue sur 20 à 30 ans. En particulier le paramètre d'inflation qui en a résulté a été maintenu à 1,1 %.

Le GAC-EPA se réjouit de la nomination au Comité Actuariel et Technique de Philippe Charpentier, membre du Comité GAC-EPA et déjà membre du Conseil d'Administration de la Caisse des pensions.

Les pensionnés ont tous reçu fin décembre une lettre sur l'adaptation annuelle de leur pension. Le mécanisme d'adaptation n'est pas simple et dépend de nombreux paramètres. Philippe Charpentier est intervenu pour que la lettre soit plus compréhensible. En conséquence, seulement 30 demandes d'explication sur environ 3000 lettres sont parvenues à la Caisse.

Dans la majorité des cas, l'adaptation annuelle a été limitée par le paramètre actuariel pour l'inflation (1,1 %). La relativement forte inflation à Genève (3,2 % d'aout 2021 à aout 2022) a fait progresser plus rapidement le cumul individuel de Perte de Pouvoir d'Achat (PPA), avec comme conséquence que fin 2023 un certain nombre de retraités auront atteint le seuil de 8 % de PPA à partir duquel leur pension sera entièrement indexée sur l'inflation à Genève.

Il y a eu des problèmes de paiement des pensions des personnes qui passent par l'AMFIE (Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux) pour le transfert de leur pension sur leur compte personnel. La Caisse de pensions étudie un changement du règlement afin de pouvoir payer directement les pensions sur un compte à l'étranger, en devise au choix du bénéficiaire (au moins pour certains pays). Les frais éventuels de change seront supportés par le bénéficiaire.

Le code de conduite de la Caisse de pensions va être supprimé, le code de conduite du CERN s'appliquera avec quelques spécifications de mise en œuvre dans le cadre de la Caisse (avec effet mi-2023).

A la demande du Conseil du CERN, un groupe de travail a été constitué sur la révision de paramètres qui sont dans les statuts de la Caisse, en particulier la valeur de transfert, le rachat de période d'affiliation, la réduction de pension de conjoint survivant pour écart d'âge et le taux de retraite pour les retraites anticipées. Les premières conclusions sont attendues vers le milieu de l'année 2023.

4.2 Protection Sociale : Garantie en cas de dissolution du CERN

En décembre 2022, le Conseil a autorisé la DG à introduire dans le Règlement du CHIS un article sur la garantie des prestations d'assurance maladie s'inspirant de l'article I 3.03 des Statuts de la Caisse de pensions. Cet article, reproduit ci-dessous, a été inséré dans le Chapitre I du Règlement du CHIS au 1^{er} janvier 2023 :

« Le CERN garantit les prestations acquises en vertu du Règlement par les Membres du Régime, jusqu'à l'extinction des droits du dernier Membre. En cas de dissolution du CERN, le Conseil prendra les mesures nécessaires afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution. »

Plus de détails sur cette étape très importante peuvent être lus dans le Bulletin CERN et l'ECHO de l'Association du personnel de mars 2023.

L'étape suivante est de vérifier auprès des autorités suisses si la Fondation internationale de droit suisse décidée en 1996 est toujours la meilleure solution pour garantir les prestations acquises jusqu'au décès du dernier bénéficiaire.

Si la réponse est positive, il faudra modifier l'Acte constitutif de la Fondation de 1996 en vue d'insérer un volet assurance maladie et la prestation dépendance (Long Term Care), faire approuver ces modifications par le Conseil du CERN et proposer des solutions pour la mise en équilibre du Régime CHIS avant son transfert à la Fondation et/ou constituer progressivement un capital destiné à assurer la continuité des droits en matière d'assurance maladie.

Si la réponse est négative, il faudra étudier et proposer une ou des solutions alternatives à la Fondation.

4.3 ESO

Les Statuts de l'ISA (Association du personnel international de l'ESO) ont été approuvés et adoptés le 1^{er} août 2022 sans intégrer le rôle du GAC-EPA en tant qu'organe représentatif des pensionnés de l'ESO. Le représentant ESO du GAC-EPA travaille actuellement avec l'ISA pour clarifier ce point. Une réunion a eu lieu début 2023. Les représentants de l'ISA étaient d'accord que la communication de l'ISA envers les pensionnés soit traitée par le représentant du GAC-EPA plutôt que par les Ressources Humaines. Un premier projet de circulaire traitant de ces aspects est attendu pour la fin mars 2023.

Concernant le système de protection de santé, 2021 a vu la création du comité EHIS (EHIS Board), inspiré par le CHIS Board du CERN. Ce comité se réunit généralement deux fois par an, avec la participation d'un représentant du GAC-EPA. L'une des questions en suspens est la possibilité de la

réintégration dans les régimes nationaux de soins de santé après avoir pris sa retraite de l'ESO. Cette possibilité n'existe actuellement que dans certains États membres.

La participation de la Gestionnaire de la Politique de Sécurité Sociale de l'ESO (*Social Security Policy Manager* - un nouveau poste créé en 2022) est nécessaire pour synchroniser les activités et les informations, et pour traiter des questions en suspens.

4.4 Assurance Maladie (CHIS)

Le SwissDRG (Diagnosis Related Groups) cherche à établir une base uniforme pour la tarification relative par les hôpitaux. Suite à un travail intense de l'équipe de direction du CHIS Board dans la renégociation des conventions, toutes les conventions nécessaires pour 2023 (y compris l'Hôpital de La Tour après de longues négociations) sont maintenant signées.

La gestion du fonds de réserve du CHIS, confiée à 5 gestionnaires, a conduit à des rendements négatifs en 2022 du fait de la situation financière mondiale. Des mesures ont été prises pour améliorer la gestion en 2023.

La vaccination (grippe) sera assurée par une sous-traitance courant de 2023 et sera accessible aux retraités et à leurs familles.

[L'Association CARA](#) est une initiative des cantons de Suisse romande pour promouvoir les services de santé numérique. Malgré les interventions en cours auprès des autorités, y compris le soutien actif de la Directrice générale, la création d'un dossier électronique personnel reste problématique pour les personnes résidant en France.

4.5 Fonds d'entraide

Le rôle du Fonds est d'offrir une aide en cas de difficulté financière temporaire. Les bénéficiaires de la Caisse de pensions et les membres de leur famille à charge sont éligibles à cette aide.

Ce fonds, alimenté par des contributions de la Direction et de l'Association du personnel du CERN, est géré par une commission autonome et indépendante qui traite les cas en toute confidentialité. Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site web du GAC-EPA.

4.6 Communication

L'année 2022 a vu de grands changements dans la présentation du Bulletin du GAC-EPA, avec une nouvelle couverture, une nouvelle ligne graphique et des dessins pour illustrer le texte. Le Bulletin a été enrichi de deux nouvelles rubriques (Conseils santé UNIQA, Bon à savoir). Cet effort sera poursuivi en 2023 avec une rubrique sur les Clubs CERN et divers dossiers qui retraceront les différents épisodes qui ont conduit à la consolidation de notre système de protection sociale, ainsi qu'au respect du personnel.

4.7 Collectif Sécurité Sociale (C2S)

Le long combat continue pour faire reconnaître le droit des pensionnés qui perçoivent une retraite française (poly-pensionnés) à ne pas être assujettis à la Contribution Sociale Généralisée s'ils n'utilisent pas la Sécurité Sociale.

Suite au refus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de délivrer des justificatifs de non-affiliation aux retraités qui en ont fait la demande, malgré un jugement du Tribunal Social de Bourg-en-Bresse du 7 décembre 2020 (la CPAM arguant que ce jugement ne faisait pas jurisprudence), notre avocat a dû saisir à nouveau le Tribunal pour qu'il confirme la jurisprudence. Ce recours a été enregistré en décembre 2021, mais le greffe avait annoncé qu'il faudrait attendre environ deux ans pour être appelé (2024).

Contre toute attente, à la suite d'une convocation du tribunal de Bourg en Bresse, une audience a eu lieu le 27 février dernier à laquelle notre avocat s'est rendu, malgré le souhait de la CPAM d'obtenir un renvoi d'audience. Une décision devrait en principe être rendue le 24 avril.

Le jugement du 7 décembre 2020 rappelle la prééminence d'un accord international sur une réglementation nationale. Si la décision attendue est négative ou fait l'objet de recours, le Comité GAC-EPA estime qu'il sera du devoir de sollicitude de l'Organisation de faire appliquer, ou d'aider à faire appliquer cet accord.

Chaque année, les pensionnés résidant en France se heurtent à la difficulté de remplir leur déclaration d'impôts. Des documents ont été mis à disposition sur le site du GAC-EPA <https://gac-epa.org/collectif-securite-sociale-c2s/> pour faciliter cette tâche. Toutefois, nous rappelons que le cas des poly-pensionnés sans Carte Vitale, ou en ayant une non utilisée, reste ambigu, mais cette ambiguïté devrait être levée si le Tribunal, comme nous l'espérons, confirme la jurisprudence du jugement.

4.8 Permanences

Le Président rappelle que les permanences sont des réunions privées, entre des personnes du Comité et des membres adhérents du GAC-EPA, où les membres peuvent poser des questions de toute nature, en toute confidentialité.

Les dates des permanences, qui ont lieu de 13 h 30 à 16 h dans la Salle de réunion de l'AP (bâtiment 61), sont données sur le site web du GAC-EPA <https://gac-epa.org/permanences/>.

4.9 Appel à nos membres

Pour terminer, Enrico conclut en réitérant l'appel à nos membres de communiquer une adresse de courrier électronique afin de faciliter la communication et de réduire les coûts d'envois postaux. Cette adresse peut être transmise via le formulaire de mise à jour <https://gac-epa.org/formulaire-de-mise-a-jour/>.

Le bulletin continuera à être envoyé sous forme papier à ceux qui le souhaitent (options « papier » ou « les deux » pour la communication).

5. Rapport de la Trésorière

Monique Häusermann présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les tables sont reproduites ci-dessous.

A la différence de 2021, l'année 2022 se distingue par un déficit de 3574,19 CHF qui peut être imputé au don de solidarité avec l'Ukraine décidé par le Comité. Monique rappelle que les frais d'Experts et Consultants ont été débités au compte de la "Réserve Juridique", ramenant cette dernière à environ 26 KCHF.

Au final, les finances sont saines avec un actif de 111193,18 CHF. Les chiffres présentés ne font l'objet d'aucune objection.

	2021	2022	BUDGET 2023
DEPENSES			
Association du Personnel	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Frais bancaires	98.65	100.70	120.00
Frais postaux	112.40	119.40	150.00
Collations, repas	1,314.99	5,440.35	6,000.00
Dons		7,000.00	
Bulletins E. Ducret	-	144.39	
Imprimerie	11,682.77	14,652.42	16,000.00
Frais administratifs	27.80	-	100.00
Frais informatiques	524.50	488.70	500.00
Divers	1,145.75	-	
Total des dépenses	34,906.86	47,945.96	42,870.00
Excédent de recettes	10,612.96		2,130.00
TOTAL	45,519.82	47,945.96	45,000.00
RECETTES			
Cotisations des membres	45,519.82	43,871.77	45,000.00
Dons	-	500.00	
Intérêts bancaires	-		
Intérêts postaux	-		
Total des recettes	45,519.82	44,371.77	45,000.00
Excédent de dépenses		3,574.19	
TOTAL	45,519.82	47,945.96	45,000.00

Table 1 : Pertes et profits 2021, 2022 et budget 2023

Actif			Passif				
N°		Solde Devis	Solde Base	N°		Solde Devis	Solde Base
1010	Compte postal		14'351.90	2140	Provision juridique		25'812.27
1020	Compte courant UBS		15'508.88	2800	Capital		87'273.08
1021	Compte épargne UBS		81'332.40	2990	Résultat reporté		-3'574.19
				2991	Passif transitoire		1'682.02
	Total		111'193.18		Total		111'193.18

Table 2 : Bilan au 31-12-2022

6 Rapport des vérificateurs aux comptes

Françoise Thevenet présente le rapport des vérificateurs aux comptes en son nom et celui de son collègue Bernard Ducret. Ils ont procédé à la vérification des comptes pour l'année 2022. Après pointage, ils ont constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à leur disposition et les critères comptables figurant dans nos livres. *Ils recommandent à l'Assemblée de donner quitus à notre trésorière.*

Enrico Chiaveri remercie Françoise et Bernard.

7 Approbation des trois rapports précédents

Bernard Ducret propose à l'Assemblée d'approuver les trois rapports précédents (Activités 2022, trésorière, vérificateurs aux comptes) simultanément.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. *Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité. Cette approbation donne décharge pour sa gestion au Comité de 2022 et donne quitus à notre trésorière.*

8. Approbation de la liste des scrutateurs pour les élections du 4^{ème} trimestre 2023 (Art. 20 des statuts)

Le Président de séance présente lui-même ce point de l'ordre du jour sur la base des informations reçues du secrétariat.

La liste de 11 scrutateurs est approuvée à l'unanimité moins une abstention. Le Président de séance remercie chaleureusement ces scrutateurs qui participeront en automne au dépouillement des votes pour les élections.

9 Activités des 12 prochains mois

Le Président du GAC-EPA présente un résumé des activités des prochains mois. Ces activités sont dans la continuité du travail effectué en 2022 et ont pour la plupart été mentionnées dans le point 4. Les principales sont rappelées ci-dessous :

- **Caisse de pensions** : suivi des développements, Groupe de travail sur la révision des paramètres qui sont dans les statuts de la Caisse.
- **Garant des Prestations Santé jusqu'au décès du dernier bénéficiaire** : mise en œuvre par le biais d'une Fondation ou d'une solution alternative.
- Lors de l'Assemblée extraordinaire du GAC-EPA le 1^{er} décembre 2022, la Présidente de l'Association avait mentionné la proposition de l'Association du personnel d'une taxation interne partielle des pensions. Le GAC-EPA participera activement au groupe de travail sur ce point.
- **ESO** : clarification du rôle du représentant du GAC-EPA et travail sur la possibilité de la réintégration dans les régimes nationaux de soins de santé.
- **Permanences et Collectif Sécurité Sociale** : continuer à suivre (avec l'aide de nos avocats) l'évolution de la situation concernant le refus de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française d'émettre des certificats de non-affiliation, et renseigner les membres concernés.
- **Communication** : continuer à enrichir le Bulletin (et les autres formes de communication).

Le Comité continuera bien sûr une active participation à toutes les commissions pour y représenter les pensionnés.

Support informatique du GAC-EPA

Depuis 2009, Robert Cailliau a assuré un support informatique sans faille au GAC-EPA, aussi bien pour le site public que pour les outils indispensables au fonctionnement du Groupement (site et forum du comité, base de données, courriers électroniques, pour ne citer que quelques-uns). Il a demandé à arrêter son activité fin mars 2023. *Notre Groupement voudrait lui exprimer sa profonde gratitude : l'assemblée spontanément applaudit Robert pour cet énorme travail.*

Le Président remercie Reinoud Martens qui a accepté de prendre le relais. Un nouveau site web et de nouveaux outils, basés sur une technologie plus facile à maintenir, sont en préparation et devraient être déployés au cours du printemps 2023.

10. Approbation du budget 2023 et de la cotisation 2024

Notre trésorière Monique Häusermann présente le budget 2023, reproduit dans la table 2 ci-dessus. Elle propose de maintenir la cotisation annuelle 2024 à 30 CHF.

Monique rappelle que certains membres continuent à payer 25 CHF, alors que le nouveau montant de 30 CHF a été décidé depuis 2014 ! Elle demande donc aux membres de changer, le cas échéant, les instructions bancaires dans ce sens.

Le budget 2023 et la cotisation 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Questions Diverses

Une question est posée sur la réintégration des systèmes de santé nationaux. Il est répondu que cette possibilité ne concerne que les membres ESO et en aucun cas les bénéficiaires du CHIS CERN.

Une question est posée concernant le projet de taxation interne des pensionnés. Le Président et Michel Vitasse répondent qu'à l'heure actuelle, *il ne s'agit que d'une proposition de l'Association du personnel*. Le but est de créer des ressources supplémentaires pour l'Organisation *sans impact pour les retraités*, en argumentant que les 60 MCHF de complément annuel versés par le CERN (c'est à dire à peu près 20 % du montant annuel des pensions) ne devraient pas faire l'objet de taxes.

La séance est levée à 15h50.